



Commune de CHAZEY-BONS

CONSEIL MUNICIPAL du 29 juin 2016

Procès-verbal

Présents : Monsieur Didier BONNARD, Maire

André MASLANKIEWICZ – Emile PERRAUD - Michel BATTISTELLA et Bruno FORT, adjoints.
Christian COCHET - Christine COCHET – Marie DICORATO - Christine LECHON - Céline MAFFRE - Francisco MARTINEZ et Frédérique MOISSET conseillers municipaux.

Absents excusés : Patrick CHARNAY - Jean-Michel SALQUE et Vanessa Veillon

Pouvoirs : Vanessa Veillon à Marie Dicorato et Jean-Michel Salque à Didier Bonnard

Secrétaire de séance : Emile PERRAUD

Rédacteur du procès-verbal : Marie-Christine VAUDAY-PITRAT

ORDRE DU JOUR :

Délibérations

- Modification du tableau des emplois
- Mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) pour les agents des collectivités territoriales
- Demandes de subventions
- Approbation du plan de gestion des bois communaux conventionné avec l'ONF
- Approbation des rapports annuels de gestion des services de l'eau et de l'assainissement
- Débat sur la mise en place d'un réseau de participation citoyenne (Voisins vigilants)

Monsieur Emile Perraud est nommé secrétaire de séance.

Pas d'observations sur le procès-verbal du 26 mai 2016 : il est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'ajout d'une délibération se rapportant à la décision de cession de terrains au profit de la Foncière Chabrières à la ZA PENAYE intervenue par délibération n° D-16-17 en raison d'un projet de restructuration de la zone commerciale.
Accepté à l'unanimité.

➤ Délibérations :

- **Mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP**

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'Etat est transposable à la fonction publique territoriale. Il se compose :

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
- d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA) basé sur l'entretien professionnel.

La collectivité a engagé une réflexion visant à refondre le régime indemnitaire des agents et instaurer le RIFSEEP, afin de remplir les objectifs suivants :

- prendre en compte le niveau de cotation des différents postes en fonction des trois critères encadrement, expertise et sujétion.

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles exclues du dispositif RIFSEEP.

Monsieur le Maire, après avoir exposé en détail les modalités de calcul et d'attribution du nouveau régime indemnitaire demande à l'assemblée de se prononcer. Mme MOISSET s'abstient. La mise en œuvre est adoptée par 13 voix pour.

- **Modification du tableau des emplois**

Monsieur le Maire rappelle que l'entretien du groupe scolaire et de la mairie est confié à une entreprise privée et que la classe maternelle supplémentaire ouverte à la rentrée 2015/2016 ayant alors nécessité le recrutement d'un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité est maintenue.

Il précise encore qu'il y a nécessité d'encadrer les Temps d'Activités Périscolaires le vendredi après-midi.

C'est pourquoi il propose :

- De supprimer les postes d'adjoints techniques à temps non complet ;
- De créer un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps non complet (75% de la durée hebdomadaire légale) à compter du 1^{er} août.

Il indique enfin qu'en raison de la décision de demander la création d'une commune nouvelle au 1^{er} janvier 2017, qui conduira à une révision du tableau des emplois, ce poste sera pourvu dans un premier temps, par un agent contractuel jusqu'au 31/12/2016 et sera proposé à l'agent actuellement en poste.

Adopté à l'unanimité.

- **Rapports techniques et financiers de la SOGEDO**

Monsieur le Maire rappelle que la gestion des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif est déléguée (DSP – Délégation de Service Public) à la SOGEDO. Cette société est tenue chaque année de rendre compte à la commune du fonctionnement de ces services en fournissant un rapport technique et financier.

Monsieur Bonnard demande à Monsieur Battistella, adjoint délégué aux services de l'eau et de l'assainissement, de présenter ces rapports, puis à l'assemblée d'émettre un avis.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les comptes rendus techniques et financiers de la SOGEDO présentés par Michel Battistella.

- **Complément à la délibération n°D-16-17**

Monsieur le Maire rappelle la délibération validant le projet de cession de terrains à la Foncière Chabrière pour permettre l'agrandissement et la réorganisation des surfaces commerciales ainsi que des accès aux enseignes Intermarché et Bricomarché.

Il indique qu'un ajout à la liste des parcelles à céder s'impose et demande donc au conseil municipal de compléter la délibération du 31 mars en incluant la parcelle cadastrée section B n°1033, dont une partie seulement sera cédée.

Adopté à l'unanimité.

- **Demandes de subventions :**

- Pour la réalisation d'un city stade :
 - Auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR
 - Conseil Départemental de l'Ain
- Pour la réalisation des travaux de rénovation du réseau d'eau potable de Chazey :
 - Auprès de l'Agence de l'Eau

Adoptées à l'unanimité

- OFFICE NATIONAL DES FORETS : Aménagement de la forêt communale période 2016-2035

Invité à se prononcer sur le projet de révision de l'aménagement de la forêt communal établi par l'ONF et présenté par Mr Emile Perraud, adjoint, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve la révision de l'aménagement de la forêt communale et le programme d'actions associé ;
- Donne mandat à l'Office National des Forêts pour demander, en son nom, l'application des dispositions du 2° de l'article L122-7 du code forestier pour cet aménagement, au titre de la législation propre aux monuments historiques et au titre de la législation propre à Natura 2000.

➤ **Information :**

Monsieur le Maire rappelle la réunion d'information qui s'est tenue en mai à l'initiative de la gendarmerie et propose au conseil municipal d'adhérer au dispositif « voisins vigilants ». Les élus se portent volontaires pour initier ce projet auquel sera associé l'ensemble de la population.

Les administrés intéressés peuvent d'ores et déjà se faire connaître en mairie ou auprès des élus de leur quartier.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance. Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 29 juin 2016.

A Chazey-Bons, le 30 juin 2016

Le Maire, Didier BONNARD

